

Chronique d'un incroyant, propos sur le blasphème, de Bruno Alexandre

Ce n'est pas la première fois que je tombe sur un livre passionnant édité par les libertaires...

Encore une fois je ne suis pas déçu.

L'auteur nous fait parcourir un long périple historique pour nous montrer que les textes sacrés des trois grans monothéismes et de leurs dérivés délivrent un message en contradiction totale avec les droits de l'homme...Si ces textes étaient écrits aujourd'hui, ils seraient interdits ou poursuivis en justice!

Je conseille d'ailleurs à Mouloud Anouit si prompt à défendre des intégristes au nom d'un antiracisme dénaturé de lire ce livre, ce qui lui permettra, peut être, de comprendre pourquoi les religieux qui prônent le respect intégral ou partiel de ces textes sont pour les laïques des ennemis à combattre!

L'islam est né dans la guerre, c'est indéniable .Le Coran est, comme le montre et le prouve l'auteur en adéquation avec l'aspiration et les faits et gestes du « prophète », ce qui explique les contradictions existantes entre différents versets.

Que l'on se rapporte à la sourate II du Coran et le « Tuez-les- tous où vous les aurez accrochés » où à la Bible qui relate cette décision divine faite de miséricorde: « au milieu de la nuit, l'Eternel frappa tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte. », c'est le crime commandité par dieu qui règne sur terre!

Dieu n'est que bonté et cohérence bien entendu. Dès que Moïse descendit du Sinaï avec les dix commandements et notamment le sixième: « tu ne tueras point », il fit périr 3000 hommes en déclarant à ses partisans : « traversez et parcourez le camp d'une porte à l'autre, et que chacun tue son frère, son

parent. »...

Peut-on accepter qu'au début du troisième millénaire, les religieux qui jouent à la vertu et à l'ordre moral puissent encore pouvoir influencer directement ou indirectement sur les choix de société ?

La mobilisation des laïques a fait reculer tous ceux qui voulaient interdire les caricatures et le blasphème. Mais rien n'est gagné et comme le rappelle l'auteur, l'article 166 du code local d'exception d'Alsace Lorraine sanctionne le « blaspème public contre Dieu »... ce texte n'y va pas avec le dos d'une cuillère puisque la peine encourue peut conduire à un emprisonnement de trois ans!

Ce livre, passionnant livre aux lecteurs de nombreux extraits des textes dits sacrés sans aucune dénaturation.

Effectivement, si le lobby des intégristes n'était pas si puissant, les livres qui les inspirent pourraient envoyer leurs zéloteurs devant les tribunaux pour « injure et provocation à la haine, à la discrimination et à la violence racistes »!

Jean-François CHALOT

« Chroniques d'un incroyant
naissance dans la guerre des religions du livre
propos sur le blasphème
de Bruno Alexandre

tome 1

Les éditions libertaires

119 pages

10 €